**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 61 (1969)

Heft: 1

Artikel: Au fil de l'actualité

Autor: Roland, Claude

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-385522

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Au fil de l'actualité

Par Claude Roland

#### Service inclus

En décembre dernier, la communauté d'action des salariés et des consommateurs a exprimé le vœu que service et pourboire soient inclus, à raison de 15%, dans le prix des consommations.

Cette décision est d'autant plus réjouissante qu'elle a été prise à l'unanimité, sur proposition des organisations intéressées ellesmêmes.

Toujours à l'avant-garde, les Buffets de gare CFF ont déjà mis en application cette mesure et il semble bien qu'elle satisfasse à la fois les clients et le personnel.

Si hôteliers, restaurateurs et cafetiers voulaient bien se mettre d'accord pour introduire la même réforme, il en résulterait une grande simplification, spécialement pour nos hôtes étrangers qui font en

grande partie la prospérité du tourisme dans notre pays.

D'aucuns ont jugé ce pourcentage un peu fort. C'est qu'ils ne connaissent sans doute pas les usages et le montant de cette imposition directe dans les pays qui nous entourent. D'autres rouspéteurs font preuve d'une déplorable inconséquence quand ils contestent au personnel de service une amélioration des rémunérations qu'ils ont obtenue eux-mêmes sous d'autres formes.

Ce système présente l'avantage d'un alignement automatique des rémunérations au renchérissement du coût de la vie.

Encore convient-il que la répartition se fasse honnêtement et que l'employeur n'en profite pas pour accroître ses gains au détriment de son personnel. Le meilleur moyen de se protéger contre de semblables détournements est d'adhérer à l'organisation syndicale, seule capable d'exercer un contrôle vraiment efficace et d'assurer une participation du personnel dans l'élaboration des tables répartition.

### Pour résoudre la crise monétaire

Les mesures protectionnistes et déflationnistes prises par certains gouvernements pour surmonter leurs difficultés monétaires ont des répercussions fâcheuses sur le marché de l'emploi et menacent les niveaux de vie des travailleurs.

Non seulement dans les pays directement touchés par ces politiques, mais également dans les pays voisins.

En vue de régulariser la situation et adapter le système monétaire aux besoins d'une économie mondiale en expansion continue, la Confédération internationale des syndicats libres – qui réunit 163 millions de travailleurs dans 94 pays des cinq continents – réclame la convocation rapide d'une conférence internationale, à laquelle les syndicats

devraient être représentés, en vue d'adapter le système monétaire aux

besoins de l'économie mondiale dynamique et en expansion.

C'est une démarche à laquelle il convient de donner notre adhésion, car il est évident que le protectionnisme et la déflation ont des répercussions inévitables sur le coût de la vie et les taux de chômage dans les pays concernés.

Ces mesures draconiennes ont également des effets néfastes sur l'expansion du commerce international et tout particulièrement sur

l'assistance technique aux pays en voie de développement.

Il est profondément déplorable que les travailleurs frontaliers par exemple soient limités de façon excessive dans leurs achats sur les lieux de travail d'où ils tirent leur gagne-pain et soient condamnés de surcroît à des pertes de substance sensibles par des artifices de change, alors que ce sont les possédants qui ont détérioré la situation par leur égoïsme forcené et favorisé la fuite des capitaux vers des banques étrangères.

Mais les commerçants des villes frontalières ressentent aussi les effets de ce triste retour au protectionnisme et à la déflation rudimentaire. Les autorités du pays d'accueil de cette main-d'œuvre étrangère très appréciée, seraient bien inspirées d'intervenir avec force auprès du gouvernement intéressé pour qu'il modère son zèle de récupération sur les innocentes victimes et à notre détriment. C'est plutôt aux fraudeurs du fisc qu'il conviendrait de s'en prendre.

Dans sa déclaration, la CISL souligne à nouveau la nécessité urgente d'une coopération monétaire internationale améliorée et renforcée, dans une stratégie globale, au niveau mondial de développement

économique et social.

# Congrès international de sécurité et d'hygiène du travail

Du 30 juin au 4 juillet 1969 aura lieu à Genève le congrès international de sécurité et d'hygiène du travail.

Cette importante réunion est convoquée par le BIT dans le cadre

de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OIT.

Au programme provisoire figurent les questions suivantes: prévention des incendies et protection contre le feu dans l'industrie et le commerce; promotion de la sécurité et de l'hygiène du travail; éducation et formation en matière de sécurité et d'hygiène du travail et d'ergonomie.

Parmi les réunions spécialisées qui se tiendront dans le même cadre, mentionnons des colloques sur la formation des infirmiers et des infirmières du travail, les films de sécurité et d'hygiène du travail, les techniques de prévention du rejet des polluants industriels dans l'atmosphère et l'informatique au service de la sécurité et de l'hygiène du travail. Des groupes de travail étudieront les différents aspects de ces questions d'importance majeure pour la protection des tra-

vailleurs, qui est en définitive la mission que les fondateurs de l'OIT lui ont assignée en 1919. Ce que rappelle M. David-A. Morse, directeur général du BIT, dans l'invitation imprimée à ce congrès.

Souhaitons que les inscriptions de syndicalistes à ce congrès soient

nombreuses.

On peut d'ores et déjà obtenir la documentation appropriée auprès du Bureau international du travail, CH 1211 Genève 22.

# Electronique et électrotechnique

Sous les auspices du Centre international de perfectionnement professionnel et technique, créé il y a quelques années par le Conseil d'administration du BIT, dont le siège est à Turin, des cours de mécanique générale, d'électrotechnique et d'électronique ainsi que de mécanique automobile seront donnés du 17 février au 1<sup>er</sup> août de l'année 1969.

Du 13 janvier au 3 avril, des cours plus relevés seront consacrés au perfectionnement des cadres, à la direction du marketing à l'exportation, de l'entretien, du personnel, des services comptables et de la méthodologie de la formation.

Attirons encore l'attention sur le stage du 1<sup>er</sup> septembre 1969 au 13 février 1970 avec au programme les techniques de l'entretien,

l'électronique de base et la mécanique automobile.

En ce qui concerne plus spécialement la technologie dans les méthodes de formation utilisées à Turin, on note les exposés et discussions, les travaux pratiques en ateliers et laboratoires, les stages d'application dans des entreprises ou organisations européennes, la présentation et la réalisation de projets techniques, les supports audio-visuels.

En ce qui concerne la gestion des entreprises, les méthodes de formation comprennent également des exposés, discussions, stages d'études dans des entreprises ou organisations européennes, mais aussi des séminaires, des exercices de simulation, des projets de consultation avec supports audio-visuels et présentation de thèses.

Enfin, en matière de gestion et méthodologie de la formation, des

programmes analogues sont envisagés.

Rappelons que le centre de Turin fonctionne sous les auspices de l'OIT. C'est un lieu international de rencontres, où chefs d'entreprises, administrateurs, instructeurs et techniciens provenant de différents pays discutent de leurs problèmes professionnels et échangent leurs expériences. Selon les programmes, les participants consacrent de trois à six semaines à des études ou stages d'application dans des entreprises ou organisations choisies dans sept pays d'Europe. L'interprétation simultanée des cours de gestion des entreprises est organisée en français, en anglais et en espagnol.

Les participants aux cours de technologie sont répartis par groupes en fonction de leur langue de travail (français, anglais ou espagnol). Les conditions d'admission varient selon les cours. D'une manière générale, les cours de gestion des entreprises sont envisagés pour des personnes de 30 à 40 ans, avec au moins cinq années d'expérience. Pour la technologie, l'âge est de 25 à 35 ans, avec une expérience de trois à cinq ans soit comme instructeur de formation professionnelle, contremaître ou technicien. Quant à la gestion et méthodologie de la formation destinées aux chefs de services nationaux et régionaux de formation professionnelle, il n'est plus question d'âge. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français ou de l'anglais ou de l'espagnol.

Les frais de participation sont de 2200 dollars pour le programme de douze semaines et de 3400 dollars pour les programmes de vingt-quatre semaines. Ce prix comprend les droits d'inscription, la pension complète, l'étude au stage d'application dans un autre pays d'Europe, une somme d'argent pour l'achat de livres, la participation aux activités sociales et une allocation quotidienne de 1,60 dollar. Ce prix comprend également le coût de la formation pratique donnée en dehors du centre, mais il exclut le montant du voyage aller et retour du lieu

de résidence jusqu'à Turin.

Ceux que ces cours intéressent peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du directeur du Centre international de perfectionnement professionnel et technique, 140 Corso Unità d'Italia, 1127 Turin (Italie).

L'internationale des métallurgistes et les concentrations industrielles

Parmi les très nombreuses résolutions votées par le congrès du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, qui s'est tenu à fin mai à Zurich, celle qui traite des consortiums à ramification mondiale mérite particulièrement de retenir l'attention.

Après avoir signalé que la concentration progressive du capital et de la production entraîne une profonde réforme structurelle de l'économie mondiale, spécialement dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique, cette résolution déplore que ces nouvelles puissances industrielles s'efforcent d'évincer les syndicats, de les éliminer ou même d'en empêcher la création. Elle constate que les transferts de centres de production ou de recherches d'un pays à un autre, décidés unilatéralement par une direction centrale, peuvent être lourds de conséquences pour les travailleurs et pour le niveau économique, social et scientifique d'une nation.

Des efforts entrepris en vue de conclure un traité inter-gouvernemental instituant un droit international des sociétés qui exempteraient les consortiums multinationaux de certaines dispositions de droit national, y compris celles relevant de la législation sociale et du travail, ont également préoccupé ce congrès historique. La résolution affirme en effet la volonté de défendre avec énergie les intérêts des travailleurs dans ces grandes concentrations industrielles.

En conclusion, le congrès de la FIOM invite les consortiums multinationaux à assumer leurs responsabilités sociales, à reconnaître et traiter avec les organisations syndicales, éliminer toute discrimination raciale, envisager la démocratisation de l'entreprise, de l'industrie et de l'économie, ainsi que la planification de la vie économique, afin de satisfaire les besoins humains.

La résolution postule encore un contrôle efficace des tendances au monopole, la participation des syndicats à tous les organismes économiques nationaux et internationaux, l'extension du pouvoir des

communautés économiques supranationales.

Enfin, si des traités intergouvernementaux sur le droit international des sociétés ou de concession de chartes internationales intervenaient, la FIOM revendique que de tels instruments reconnaissent le complément nécessaire du droit syndical, respectent les conventions de l'OIT, harmonisent les salaires et les prestations sociales au niveau optimum, mais en proportion du développement technique de l'industrie dans chaque pays. Ces traités devraient reconnaître aussi la législation sociale et de protection des travailleurs dans tous les pays où ces consortiums opèrent.

Une autre résolution traite des problèmes économiques et sociaux. Elle réclame une politique dynamique sur le marché du travail, une formation professionnelle approfondie, des possibilités de perfectionnement continues, au besoin la réadaptation et la création de postes de travail appropriés dans les régions en voie de développement, des indemnités de réinstallation afin de faciliter la mobilité des travailleurs, la sécurité sociale en cas de changement d'emploi et le libre choix de la profession. La FIOM réclame encore la création de postes de travail dans les régions en voie de développement, une indemnité de réinstallation, la sécurité sociale en cas de changement d'emploi et le libre choix de la profession.

Parmi les moyens de protection envisagés contre les répercussions de la rationalisation, du progrès technique et scientifique, la résolution réclame des indemnités équitables en cas de perte de l'emploi ou de déclassement inévitable, l'amélioration de la formation en vue de développer pleinement les facultés individuelles, des loisirs suffisants, la sécurité pour la vieillesse et le relèvement général des niveaux de vie.

En ce qui concerne la *jeunesse*, une autre résolution insiste sur le devoir de la communauté d'assurer aux jeunes gens le libre épanouissement de leur personnalité, le droit de coopérer à la formation d'un ordre social meilleur, une éducation civique basée sur la démocratie, une orientation et une formation professionnelles en rapport avec les besoins nouveaux. Elle suggère une préparation aux fonctions de responsabilité dans l'organisation syndicale, capable de faciliter leur promotion aux postes de direction.

Enfin, mentionnons encore la résolution sur la protection contre les radiations ionisantes, aussi bien en faveur des travailleurs que des consommateurs contre les dangers de l'utilisation de l'énergie atomique. Elle suggère à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, telles que l'OIT, des enquêtes suivies sur les conditions de travail dans les mines d'uranium et dans les autres industries où les travailleurs sont ou peuvent être exposés aux risques de radiation, en vue d'élaborer les normes de sécurité internationales à reviser constamment à la lumière des nouvelles découvertes.

## Prospérité des industries pharmaceutiques

Le Bulletin de septembre dernier de la Fédération nationale des syndicats des travailleurs de la chimie, publié sous le sigle ICF, apporte quelques révélations stupéfiantes du collègue B. Edwards, secrétaire général de la Fédération britannique des travailleurs de la chimie, sur les bénéfices extraordinaires des entreprises pharmaceutiques anglaises qu'il accuse de saigner littéralement la sécurité sociale par ses prix excessifs.

Après avoir précisé que les entreprises pharmaceutiques en mains britanniques ne couvrent toutefois que 27% des besoins de la sécurité sociale, Edwards écrit qu'elles réalisent un bénéfice de l'ordre de 1000% sur les tranquillisants et certaines autres catégories de médicaments,

et de plus de 600% sur les antibiotiques.

Au cours des dix dernières années, ajoute Edwards, les bénéfices de certaines sociétés du secteur pharmaceutiques ont augmenté de 80 à 400%. Si une spécialité pharmaceutique est vendue au prix de 18 dollars alors qu'elle ne coûte que 3,96 dollars sous son nom générique, pareille croissance exhorbitante des bénéfices s'explique très certainement.

On comprend dès lors que le secrétaire général de la Fédération britannique des travailleurs de la chimie ait présenté au conseil général la proposition de nationaliser l'industrie pharmaceutique.

# Encore à propos des entreprises multinationales

Au procès-verbal de la conférence internationale de l'ICF, qui a paru en septembre dernier, figure un résumé de la discussion qui s'est déroulée à propos du développement des compagnies multinationales dans l'industrie du papier. Cette conférence envisagea la coordination parallèle de la négociation collective internationale et de la coopération entre organisations affiliées. Elle décida à l'unanimité d'intensifier les échanges de documentation (conventions collectives avec les compagnies multinationales, études relatives aux structures des compagnies, etc.) par l'intermédiaire de l'ICF. Le congrès a en outre chargé le bureau d'élaborer un programme d'action concrète pour la défense des intérêts des travailleurs de cette branche.

## Syndicalisme producteur

En Israël, le conseil d'administration de l'économie ouvrière de l'Histadrut a approuvé la création d'une compagnie dans le but de lancer et développer les industries scientifiques.

Cette compagnie appartiendra conjointement à l'économie ou-

vrière et au gouvernement.

Des contacts ont déjà été établis par l'Histadrut avec l'Université hébraïque de Jérusalem pour l'utilisation commerciale des résultats positifs des laboratoires d'essai dans le domaine de la physique des solides.

Pour ceux qui l'ignorent, l'Histadrut est un peu plus que l'Union syndicale d'Israël, puisqu'elle est aussi un des plus grands producteurs du pays, dont le régime est basé sur la coopération.

C'est encore avec le concours de l'Histadrut qu'est envisagée la

fondation prochaine d'une école de médecine à Beercheva.

## Un secrétaire international prend sa retraite

Jules Poulsen, secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, dont le siège est à Genève, a été mis au

bénéfice de la pension en septembre dernier.

Ce Danois très intelligent et actif, dont ses amis appréciaient aussi l'humour délicieux, s'était remarquablement assimilé à l'ambiance genevoise et entretenait avec ses collègues des secrétariats professionnels internationaux, ou même avec certains représentants des travailleurs aux conférences internationales du travail, les meilleurs

rapports.

Jules Poulsen, comme notre très regretté collègue Riemensberger, était auparavant un interprète remarquable et un guide particulièrement informé chargé de faire admirer les trésors de Copenhague aux hôtes étrangers. Il fut de ces remarquables intermédiaires, sans lesquels toutes les réunions internationales seraient vouées à échec, durant plusieurs années, après avoir obtenu un diplôme en 1929. Puis il devint assistant du secrétaire général de la Fédération internationale des travailleurs du tabac, et fut élu ensuite secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation en 1949. Une bonne année pour cette grande Internationale à laquelle nos amis Hermann Leuenberger et Ernest Koch collaborèrent efficacement durant de longues années.

Nous sommes heureux d'apprendre que ce syndicaliste de qualité, dont on apprécie encore et toujours la compétence et l'urbanité, restera à Genève et reprendra ses activités de traducteur et d'inter-

prète indépendant.

## Les syndicats et le président Nixon

Au cours de la récente campagne pour l'élection d'un président des Etats-Unis d'Amérique, l'AFL/CIO avait pris nettement position en faveur de la candidature Humphrey.

Les élections ayant été favorables à son rival, George Meany, président de l'AFL/CIO assura par télégramme le nouveau président Richard Nixon de la coopération du mouvement syndical dans les

fonctions écrasantes de président qu'il assume désormais.

Avec beaucoup d'élégance, il adressa en même temps un autre télégramme de reconnaissance au candidat malheureux M. Humphrey, dont voici la substance: «Nous, membres de l'AFL/CIO, qui avons partagé avec vous tant de victoires, et qui partageons aujourd'hui votre défaite, nous sommes convaincus que vous continuerez à servir notre nation avec le même dévouement, la fidélité et l'autorité dont vous avez toujours fait preuve dans toute votre carrière.»

# Une enquête qui vient à son heure

Le service de presse édité par l'Association des industries vaudoises annonce dans son numéro de décembre qu'une grande enquête sur la distribution et la consommation va être entreprise par la Chambre internationale du commerce et de l'industrie, animée par M. Jules Muggler, ancien président des grands magasins Innovation, à Lausanne.

Cette enquête auprès des comités nationaux s'occupera spécialement de cinq catégories de produits: alimentaires, cosmétiques,

pharmaceutiques et mécaniques.

Sous les auspices de cette organisation, un projet de recommandation vise à promouvoir l'organisation d'enquêtes de consommation suivant des méthodes uniformes telles que la recherche de définitions communes des concepts de base, l'utilisation de techniques uniformes pour faciliter les comparaisons internationales, la synchronisation des grandes enquêtes menées par les pouvoirs publics des différents pays, la répétition de ces enquêtes au moins tous les cinq ans, la prise en considération des entreprises privées lors des enquêtes par les pouvoirs publics.

Que voilà une heureuse initiative, digne d'être imitée sur tous les plans de l'action internationale où trop souvent la multiplication des statistiques basées sur des critères différents aveugle l'opinion publique

au lieu de l'éclairer.